



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE MULHOUSE

Affaire suivie par : SEBBAT Rachida

Tél. : 03 89 33 45 27

sp-mulhouse-secretariat-sous-prefet@haut-
rhin.gouv.fr

Mulhouse, le 19 juillet 2021

Objet : Compte rendu du comité de suivi local du plan de protection de la nappe d'Alsace (site ABT – Richwiller) du 6 juillet 2021

PJ : support présenté en séance

Rappel du contexte :

Le 18 janvier 2021, la ministre de la Transition Ecologique a décidé de renforcer l'action en faveur de la reconquête de la qualité de la nappe d'Alsace. La mission a été confiée à l'ADEME avec l'appui de la DREAL. Parmi les 3 sites retenus, le site ABT situé dans la commune de Richwiller a été retenu selon les critères ; site orphelin avec une action de l'ADEME en cours, ayant un impact avéré sur la qualité des eaux souterraines sur et hors site.

Le Préfet du Haut-Rhin a mis en place un comité de pilotage de la protection de la nappe d'Alsace pour partager et suivre les actions mises en œuvre dans les trois sites et avec l'appui technique de la Dreal, l'Ademe, l'ARS, l'EPFA, les élus locaux, les associations de protection de l'environnement et de riverains. A l'échelon local, des comités de suivi locaux ont été mis en place et pilotés par le Sous-Préfet d'arrondissement.

Le premier comité de suivi local du site ABT de Richwiller s'est tenu le 6 juillet 2021 en présence des services de l'État, de l'EPFA, du Maire de la commune, du propriétaire du site, d'une association de protection de l'environnement et d'une riveraine de la commune.

L'ordre du jour fixé était le suivant :

- historique et derniers résultats de surveillance du site ABT Richwiller
- travaux envisagés et usage futur
- actions de communication grand public lors des étapes du chantier

En propos liminaires, le sous-préfet de Mulhouse a rappelé le contexte et les objectifs du comité dont la vocation sera de suivre les étapes de l'intervention de l'ADEME dans un objectif de maîtrise des impacts hors site puis de présenter les résultats des campagnes de mesures.

Aussi, de faire un point avec le Maire de la commune et la propriétaire concernant l'usage futur du site. Le sous-préfet a rappelé que les hypothèses portant sur les travaux de dépollution dépendront de l'usage futur du site.

Il a aussi été rappelé que le support de présentation de l'ADEME et le compte rendu de ce comité seront mis à disposition du public sur le site internet de la DREAL.

Historique et derniers résultats de surveillance du site ABT Richwiller

La société ABT a été autorisée par arrêté préfectoral du 5 mars 2008 à exploiter une installation de traitement de surface sur la commune de Richwiller. La société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse, le 31 août 2011. Le liquidateur judiciaire a ensuite effectué une partie de la mise en sécurité du site en procédant à la mise hors tension du site et à l'élimination d'une partie des déchets. Cependant, la totalité du site n'a pu être traitée par manque de moyens financiers. Le 11 mars 2013, le liquidateur judiciaire a informé par courrier de l'impécuniosité de la société.

Par l'arrêté du 16 décembre 2014, le préfet du Haut-Rhin a mandaté l'ADEME pour la sécurisation des accès au site, l'évacuation et l'élimination des déchets encore présents sur le site et la réalisation de deux campagnes de surveillance des eaux souterraines et des gaz du sol. Les investigations réalisées ont mis en évidence la présence d'une pollution dans les milieux : sols (métaux lourds et COHV), eaux souterraines (tétrachloroéthylène et métaux lourds) et gaz des sols (tétrachloroéthylène).

L'environnement urbain du site et la présence d'une école à proximité ont rendu nécessaire la réalisation de mesures d'impacts hors site. Par conséquent, l'ADEME a été missionnée par l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018, pour la réalisation d'un diagnostic (recherche des sources) et une étude d'impact hors-site, incluant notamment le contrôle de la qualité de l'air intérieur au droit des habitations riveraines et de l'école à proximité immédiate du site.

Ces études, démarrées début 2021, permettront de définir la localisation des zones sources et le degré d'impact hors-site. Les premiers résultats ont été présentés lors de ce comité. La Dreal a rappelé que la nature de ces pollutions est courante et connue, les méthodes de dépollution sont multiples et maîtrisées :

- concernant les eaux souterraines : les résultats sont sans surprise par rapport à l'activité du site, trois points de mesure sont en dépassement et confirment qu'il y a un impact du site. La seconde campagne permettra de vérifier si d'autres dépassements sont détectés ;
- concernant le gaz du sol : les valeurs seuil sont supérieures au niveau de l'air ambiant, des mesures supplémentaires sont en cours pour prendre en compte les facteurs de dilution et d'humidité de l'air, et pour installer des piézomètres au plus proche du sol.

L'association Alsace Nature a demandé quelles étaient les raisons du choix du site ABT en indiquant qu'il ne relevait d'aucun intérêt. La DREAL a précisé que les sites sont choisis sur les critères « sites orphelins et impact hors site » (avec l'intervention de l'ADEME dans le cadre de la mission fixée par arrêté préfectoral). Aussi, le choix s'est porté sur les impacts produits en matière de pollution et l'environnement urbain dans lequel le site se situe (dans ce cas précis des écoles et habitations à proximité). L'objectif de l'intervention est de traiter les sources de pollution et la remise en état du site.

Alsace Nature a demandé si des mesures pouvaient être réalisées sur des puits en aval. L'ADEME a répondu qu'il était possible de prélever sur des autres puits et a également indiqué que les mesures des eaux souterraines situées à proximité du site ont démontré une eau potable de qualité.

Travaux envisagés et usage futur

Pour améliorer la situation du site, un enlèvement des sources de pollution est nécessaire et passe par une réhabilitation. Le site est situé au centre du village et entouré d'habitations. L'usage futur peut être résidentiel. Le Maire et la propriétaire ont indiqué que plusieurs promoteurs s'étaient intéressés au site mais la pollution a rebuté.

En l'état actuel, ni le Maire ni la propriétaire du terrain n'ont évoqué de projets précis portant sur l'usage futur du site.

L'ADEME a présenté les prochaines étapes : à la suite de la mission elle commandera un plan de gestion, puis un plan de conception de travaux et enfin une prestation de maîtrise d'œuvre, avant de pouvoir engager la réalisation des travaux d'une durée estimée à 6 ans.

Le sous-préfet a rappelé sont soucis de transparence quant à l'usage futur du site, au regard de la masse financière investie. Les crédits d'intervention de l'État et le coût global de l'opération seront modulés selon l'usage futur du site. L'intervention pour une utilisation privée ne sera pas la même que pour un usage public. Le montage foncier en revient au Maire et il convient de se rapprocher de l'établissement public foncier. Il a rappelé l'importance de connaître le projet de la commune et la vigilance sur la consommation de crédits publics.

L'EPFA a précisé que le site a une valeur pécuniaire. L'estimation est faite sur les retours d'expérience d'autres sites pollués par le même type d'activité avec un usage futur comparable. En l'état actuel le terrain est grevé d'une hypothèque, se pose donc la question de la maîtrise foncière. Au niveau du PLU, le terrain est situé en zone UA (zone urbaine dense). Le Maire a rappelé qu'il s'agissait d'une propriété privée.

Le Maire et la propriétaire ont convenu de revoir l'EPFA début août et afin d'échanger sur les scénarios d'usage futur.

Actions de communication grand public lors des étapes du chantier

Le Maire de Richwiller a évoqué la communication que génère ce dossier, notamment les intrusions intempestives des journalistes qui de son point de vue parasitent le sujet. Il a rappelé son engagement pour que la dépollution de ce site soit menée en toute transparence dans le respect des mesures de protection environnementale, ce qu'il défend auprès des habitants.

L'ADEME a précisé que dans les habitations privées, il n'a pas été constaté de pollution. Au niveau des écoles, le même constat, rien n'a été détecté. La deuxième campagne permettra de confirmer ces éléments.

Concernant l'organisation d'une réunion publique, il a été convenu dans un premier temps, que l'ADEME interviendra en appui pour aller à la rencontre des habitants.

Il a aussi été rappelé que toutes les informations seront mises à disposition du public sur le site internet de la DREAL.

Prochaines étapes du comité de suivi local site ABT Richwiller

- Mise en place du plan de gestion de l'ADEME qui permettra de localiser les zones sources, de définir les techniques et le plan de conception des travaux, et de rendre le site compatible en fonction de la définition de l'usage futur (durée prévue : 1 an) ;
- Organisation du prochain comité de suivi de site en novembre 2021.

Le Sous-Préfet de Mulhouse



Alain CHARRIER

Liste des participants Comité de Suivi Local Protection de la Nappe d'Alsace

Sous-Préfecture de Mulhouse

CHARRIER Alain, Sous-Préfet de Mulhouse
BERTHOLD Gilles, Secrétaire général
SEBBAT Rachida, Chef du bureau affaires interministérielles

ADEME Grand Est – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

BETTON Jérôme, Directeur Régional
RENAULT Alice, Chef de projet sites et sols pollués

DREAL Grand Est – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

CODINA Sébastien, responsable de la mission reconquête des territoires dégradés
HEINTZ Jérémie, inspecteur des installations classées

ARS – Agence Régionale de Santé

HEIMANSON Carl, ingénieur études sanitaires

EPFA - Etablissement Public Foncier Alsace

GALTIER Etienne, chargée d'opérations foncières – Sites et sols pollués

M2A- Mulhouse Agglomération

DIERSTEIN Sophie, Directrice développement intercommunal

Association de protection de l'environnement et riverains de la commune

FLORY Yann, représentant de l'Association Alsace Nature
KLEIN Catherine, riveraine commune de Richwiller

HAGENBACH Vincent, Maire de Richwiller

BOTENS Sabine, propriétaire du site

